

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DE

L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

18-06486

N° _____/L/MINESUP/SG/DDES/ESUP/SDA/MM

N/Ref. V/L du 22 mai 2018

REPUBLIC OF CAMEROUN

Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF HIGHER EDUCATION

SECRETARIAT - GENERAL

DEPARTMENT OF HIGHER EDUCATION

DEVELOPMENT

Yaoundé, le..... 03 AOÛT 2018.....

LE MINISTRE

A

DJANKOU NKUISSI Gabriel Raoul,
Promoteur de l'Institut Supérieur de
Management du Manengouba (ISMAM)

B.P: 780

Tél. 656 894 494

NKONGSAMBA

Objet : votre requête relative à l'autorisation
provisoire d'extension de filières à l'ISMAM
du 22 mars 2018.

Monsieur le promoteur,

Faisant suite à votre correspondance dont la référence et l'objet sont repris en marge,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que je marque mon accord pour les modifications sollicitées, relatives à l'autorisation provisoire d'extension de filières, objet de la lettre n°18/02186/L/MINESUP/SG/DDES/ESUP/SDA/MM du 22 mars 2018, dans votre institut dénommé : Institut Supérieur de Management du Manengouba (ISMAM), ainsi qu'il suit :

Cycle : 1^{er} cycle

Pour le BTS :

Filière: **Carrières juridiques ;**

Spécialité: *Droit des affaires*

Pour la Licence professionnelle:

Tutelle académique: **Université de Douala**

Filière 1: **Communication;**

Spécialité : *Communication et Marketing ; Journalisme*

Filière 2: **Gestion;**

Spécialité : *Décentralisation ; Logistique et Transport ; Contrôle et Audit ; Ressources Humaines ; Finance et Comptabilité.*

Par contre, la filière **maintenance informatique** ne saurait être sous la tutelle de l'Université de Douala car, elle n'est pas concernée dans la convention signée avec cette Institution.

Veuillez agréer, Monsieur le Promoteur, l'assurance de ma parfaite considération. /-

